

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des transformateurs de puissance à 315-120 kV et d'équipements au poste de Saraguay (Dossier R-3979-2016)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 26 juillet 2016, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour le remplacement des transformateurs de puissance à 315-120 kV et d'équipements au poste de Saraguay ainsi que la réalisation de travaux connexes (le **Projet**). Le Projet vise notamment le remplacement des huit transformateurs de puissance existants par trois transformateurs de plus grande capacité. Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois de novembre 2017, de novembre 2018 et de novembre 2019, au rythme d'un transformateur de puissance par année.

Le coût total du Projet s'élève à 57,4 M\$, dont 55,1 M\$ sont attribués à la catégorie d'investissement « maintien des actifs » et 2,3 M\$ à la catégorie « maintien et amélioration de la qualité ». Le Projet vise à assurer la pérennité du poste de Saraguay à 315-120 kV et à maintenir la qualité du service de transport.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **9 septembre 2016 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **16 septembre 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le *Règlement* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

